



Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-009

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

objet : reconduction de la convention relative à
l'élaboration des documents de paie.

Le SMO Eure Numérique ne disposant ni des compétences ni des ressources lui permettant d'établir les éléments de paie de ses agents (fiches de paie mensuelles, détermination des charges, DADS-U...) une convention a été conclue avec le centre de gestion de l'Eure en vue de lui confier cette mission selon les conditions suivantes :

- 15€ par bulletin de paie et par mois ;
- Etat de charges mensuel : 30€/mois pour l'ensemble des paies;
- Déclinaison des mandats par article budgétaire 15€/mois pour l'ensemble des paies;
- Elaboration de la DADS-U : 300€ /an pour l'ensemble de la structure pour un effectif inférieur à 10 ou 550€ /an pour un effectif compris entre 10 et 20.

La convention doit être renouvelée pour être applicable en 2017.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenumerique.fr

Délibération n°2017-009

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

**objet : reconduction de la convention relative à
l'élaboration des documents de paie.**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délibération n° 2014-05 du Comité syndical du 27 janvier 2014 portant adoption du tableau des effectifs;
- Vu la délibération n°2015-037 du Comité syndical, du 9 décembre 2015

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Numérique de l'élaboration des éléments de paie,

- D'autoriser le Président à signer la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Numérique de l'élaboration des éléments de paie.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 26

- Collège Conseil Départemental : 15

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

